

**PRÉSENTATION DE L'ICE
AU
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
(23 novembre 2004)**



INTRODUCTION

- Bonjour. L'**Institut canadien des engrais (ICE)** est une association de l'industrie qui représente les fabricants, les grossistes et les détaillants d'engrais à base d'azote, de phosphate, de potasse et de soufre.
- Nos membres emploient actuellement 12 000 Canadiens, surtout dans les localités rurales.
- La contribution économique totale de notre secteur à l'économie canadienne dépasse les 6 milliards de dollars. Les fabricants canadiens d'engrais produisent chaque année 24 millions de tonnes. Nous exportons 18 millions de tonnes de cette production vers plus de 70 pays.
- L'industrie canadienne des engrais est concurrentielle sur les marchés mondiaux. Elle se trouve toutefois de plus en plus confrontée aux nouveaux défis que lui lancent ses concurrents étrangers.
- Nous croyons que le gouvernement fédéral peut faire un certain nombre de choses pour préserver la compétitivité de l'industrie canadienne des engrais, surtout sur le plan de la fiscalité, de l'approvisionnement en gaz naturel et de la politique énergétique et environnementale.

KYOTO

- Le secteur des engrais appuie l'objectif fixé pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'accord de Kyoto, mais croit que cet objectif doit être poursuivi de façon à protéger sa compétitivité internationale.
- Nous nous réjouissons que le gouvernement ait adopté une approche plus positive de la durabilité environnementale et soit prêt à travailler avec l'industrie.
- Dans le discours du Trône d'octobre dernier, le gouvernement déclare que, pour respecter l'accord de Kyoto, « il mettra au point et appliquera un plan national équitable de concert avec les administrations provinciales et territoriales ainsi que d'autres intervenants ».
- Et le ministre de l'Environnement a dit, en septembre, dans un discours, que le modèle des tables sectorielles « pourrait s'avérer utile pour ce qui est de préciser les politiques du gouvernement et de choisir les programmes. Il s'agirait entre autres d'adopter des mesures incitatives axées sur le marché pour encourager le genre d'investissements approprié et d'appuyer les efforts des chefs d'entreprise visant à créer une économie forte et novatrice. »
- Nous croyons qu'un élément clé de cette approche consiste à offrir aux entreprises des incitatifs pour les aider à atteindre des objectifs environnementaux réalistes.

- Les objectifs de réduction fixés pour l'industrie doivent être raisonnables, rentables et réalisables.
- Les gouvernements du Canada devraient adopter des politiques qui permettront à notre secteur de faire les investissements nécessaires pour continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer aux autres objectifs environnementaux.
- Les gouvernements devraient faciliter l'investissement en éliminant les barrières commerciales, en continuant à s'orienter vers un régime d'imposition des sociétés plus concurrentiel et en offrant de nouveaux incitatifs à l'investissement pour accélérer les changements technologiques, moderniser les installations et améliorer les compétences.
- Des mesures comme la déduction pour amortissement accéléré pourraient constituer un élément important des incitatifs axés sur le marché.

GAZ NATUREL

- Une autre considération économique importante pour notre industrie est le coût élevé du gaz naturel. Les prix du gaz en vigueur en Amérique du Nord défavorisent notre secteur par rapport à la concurrence internationale.
- Le gaz naturel est indispensable pour produire des engrais azotés, à la fois comme matière première et comme source d'énergie.
- Cette charge d'alimentation essentielle représente généralement 70 p. 100 à 90 p. 100 des coûts de production effectifs. Lorsque le prix du gaz naturel augmente, les coûts de production augmentent également, ce qui peut entraîner une réduction de la capacité de production et se répercuter sur l'approvisionnement en engrais.
- La production d'autres engrais est également touchée. Par exemple, le secteur de la potasse est le principal utilisateur de gaz naturel dans le secteur des minerais non métalliques.
- Le gaz naturel qu'utilise actuellement l'industrie canadienne des engrais représente environ 9 p. 100 de la consommation canadienne totale de gaz. Les engrais azotés sont un produit à forte valeur ajoutée qui génère 4 \$ à 5 \$ de plus pour l'économie que l'exportation de 1 \$ de gaz naturel.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient reconnaître que, contrairement au pétrole, il n'existe actuellement pas de marché mondial pour le gaz naturel.
- L'augmentation du coût du gaz est un phénomène isolé, propre à l'Amérique du Nord, et qui se répercute sur la production d'engrais du Canada et sa capacité de soutenir la concurrence sur le marché mondiale.
- La demande de gaz naturel est en augmentation en Amérique du Nord depuis un certain nombre d'années. Cette tendance est surtout due à la croissance de la production d'électricité générée au gaz.

- Le Canada doit soutenir l'exploration et la mise en valeur du gaz naturel. Il faudrait simplifier le processus d'approbation des projets énergétiques et de la construction de gazoducs, tout en continuant à atteindre nos objectifs sociaux et environnementaux.
- Les redevances et les taxes sur le gaz naturel constituent un fardeau particulièrement lourd pour l'industrie des engrais qui utilise le gaz naturel à la fois comme combustible et comme charge d'alimentation. Les gouvernements devraient chercher des solutions pour alléger ce fardeau et étudier les répercussions que cela entraîne en amont sur l'industrie et l'agriculture canadiennes.
- Notre secteur appuie également la vision et les principes d'une stratégie de réglementation intelligente pour le Canada. C'est ce que nous avons dit dans une lettre adressée au président du Conseil du Trésor. Cet engagement peut aider à améliorer le processus de réglementation pour le gazoduc de la Vallée du MacKenzie.

Nous sommes d'accord avec un bon nombre des recommandations et observations du rapport final sur la réglementation intelligente, mais le gouvernement fédéral doit proposer un plan pour la mise en œuvre de cette stratégie.

FISCALITÉ

- L'industrie des engrais a absolument besoin d'un régime fiscal concurrentiel au niveau international étant donné sa dépendance vis-à-vis des exportations et la concurrence intense qu'elle doit affronter sur les marchés mondiaux.
- L'industrie des engrais appuie et apprécie l'orientation politique qui a été tracée pour le régime d'imposition du secteur des ressources naturelles dans le budget fédéral de 2003 et le projet de loi C-48, au cours de la dernière session de la législature précédente.
- Ce sont là de bonnes nouvelles pour notre secteur.
- Ces mesures aligneront le taux d'imposition de la potasse avec celui des autres secteurs et contribueront à rétablir un régime d'imposition concurrentiel une fois qu'elles seront entièrement mises en œuvre.
- Nous avons toutefois des réserves en ce qui concerne la période de transition de cinq ans. L'industrie de la potasse ne peut pas attendre encore cinq ans pour que prenne fin la double imposition dont elle est victime. Nous croyons également que le gouvernement devrait accélérer la mise en œuvre de la réduction du taux d'imposition des sociétés à 21 p. 100. Même avec la formule que prévoit le projet de loi C-48, notre désavantage fiscal par rapport aux autres secteurs s'est, en fait, aggravé cette année.
- Le gouvernement fédéral devrait réévaluer son échéancier et n'épargner aucun effort pour accélérer les choses.
- Nous sommes d'accord avec de nombreux autres secteurs pour dire que le fardeau fiscal des sociétés reste en général trop élevé malgré les réductions prévues. Nous souhaitons, nous aussi, qu'il soit abaissé à 17 p. 100.

- En plus de ces mesures, l'ICE croit que le gouvernement fédéral pourrait améliorer davantage le climat de l'investissement au Canada de façon à répondre aux nouvelles demandes de capitaux. Les déductions pour amortissement et inventaire, qui sont moins généreuses que dans beaucoup d'autres pays, imposent un lourd fardeau au secteur des engrais.
- Cette situation est d'autant plus inquiétante que le gouvernement fédéral exige d'importants nouveaux investissements pour pouvoir atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre que prévoit le Protocole de Kyoto.
- Comme nous l'avons déjà dit, le gouvernement fédéral devrait aussi envisager des mesures comme l'élimination accélérée des impôts sur le capital et la déduction pour amortissement accéléré afin d'alléger ce fardeau et aider notre industrie à rester concurrentielle.
- Les industries comme celle des engrais qui ont déjà agi pour réduire leurs émissions, ne devraient pas être pénalisées. Les mesures comme la déduction pour amortissement et les autres crédits reliés au Protocole de Kyoto devraient être rétroactives.

CONCLUSION

Pour conclure, le gouvernement fédéral peut prendre des mesures pour améliorer la compétitivité du secteur des engrais. Il devrait notamment :

- Accélérer la mise en place du régime d'imposition du secteur des ressources que prévoit le projet de loi C-48, surtout la déduction complète des redevances.
 - Favoriser les investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à une déduction pour amortissement accéléré et d'autres mesures fiscales.
 - Accorder des crédits d'impôt et d'autres mesures pour aider les agriculteurs à gérer les engrais.
 - Étudier les redevances et la fiscalité ainsi que les politiques environnementales qui touchent le gaz naturel et les autres sources d'énergie.
- L'industrie des engrais a vu de nombreux signes positifs montrant que les politiques économiques fédérales reconnaissent l'importance de sauvegarder et d'améliorer la compétitivité de notre secteur. Nous sommes convaincus que la compétitivité peut être compatible avec les priorités environnementales et autres priorités publiques importantes.